

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, M. JAUD de LA JOUSSELINIÈRE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. MOINET, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VEREAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. RENAUD à Mme QUERAL, M. ROUX à Mme GIROTTI

Etaient excusées:

Mme BUETAS, Mme HAMMERER, Mme ORLOWSKI

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ODIN Sophie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

10 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU RÉSEAU VAUBAN

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération en date du 7 mars 2005, la Ville de Blaye a adhéré à l'association du Réseau des sites majeurs de Vauban. Elle est ainsi membre de droit de cette association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui fédère les propriétaires et gestionnaires des fortifications de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial.

En vertu des statuts de l'association, chaque membre de droit doit proposer un élu titulaire et un élu suppléant désignés par leur assemblée délibérante.

En cas d'indisponibilité de ceux-ci, le représentant élu pourra donner procuration à un autre élu issu de son assemblée délibérante pour voter en son nom.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant qui siégeront à l'assemblée générale du Réseau Vauban.

Le conseil municipal désigne :

- En qualité de titulaire : Mme Audrey BROWN
- En qualité de suppléant : M. Jonathan GRAS

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le secrétaire de séance
Madame Sophie ODIN**



**Maire
Monsieur Eric JAPIOT**



**Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 20/04/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260416-79092-DE-1-1**